

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.

Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'État

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**

Déplacements de la Famille Princière.

**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Chef

de Légation.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Consul.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Enquête de commodo et incommodo.

Avis aux chômeurs.

**VARIÉTÉS :**

A l'Exposition Coloniale : La Section de l'Afrique Occidentale Française.

**MAISON SOUVERAINE**

Après un séjour de deux mois en Italie et en Suisse avec LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire, la Princesse Antoinette et le Prince Rainier, S. A. S. le Prince Souverain s'est installé au Château de Marchais pour la saison des chasses.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1240.

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. le Comte Henri de Maleville est nommé Notre Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près S. M. le Roi des Belges.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le deux octobre mil neuf cent trente et un.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'État,  
FR. ROUSSEL.

N° 1241.

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Wladyslaw J. Tomorowicz est nommé Consul de Notre Principauté à Varsovie (pour la ville et le district de Varsovie), Pologne.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Directeur du Ser-

vice des Relations Extérieures sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le deux octobre mil neuf cent trente et un.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'État,  
FR. ROUSSEL.

**AVIS & COMMUNIQUÉS****Enquête de Commodo et Incommodo**

Le Président de la Délégation Spéciale Communale a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Sourroubille Antoine, à l'effet d'être autorisé à exploiter un atelier de mise au point et de réparations mécaniques (sans forge, sans enclume, sans force motrice), au sous-sol du n° 5 de la rue des Açores, à la Condamine.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie, pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui 13 octobre courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de cet atelier sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétaire de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 13 octobre 1931.

Pr le Président

de la Délégation Spéciale Communale,  
Un Membre de la Délégation,  
F. AURÉGLIA.

La Mairie de Monaco invite les chômeurs de tous les corps d'état et de l'industrie hôtelière, monégasques ou étrangers, résidant ou travaillant habituellement dans la Principauté, à se faire inscrire à la Mairie dans le plus bref délai et avant que ne cesse l'époque des engagements pour la saison d'hiver.

Monaco, le 14 octobre 1931.

Pr le Président

de la Délégation Spéciale Communale,  
Un Membre de la Délégation,  
F. AURÉGLIA.

**VARIÉTÉS****LA SECTION DE L'A. O. F.****La Guinée Française**

La section de l'A. O. F. est représentée à Vincennes par une ville entière : la ville musulmane de Djenné. Lors de notre visite autour des pavillons et stands qui groupent les reproduc-

tions des huit colonies, dont l'ensemble forme l'A. O. F., arrêtez-vous devant les stands de la Guinée.

La Guinée Française, chef-lieu Konakry, est un pays de 250.000 kilomètres carrés de superficie, peuplé de 2.000.000 d'habitants environ, situé dans la partie sud-ouest, sur la côte Atlantique.

Pays essentiellement agricole, la Guinée se signale actuellement par le développement donné, au cours de ces dix dernières années, à l'emploi, par les indigènes, d'un outillage perfectionné et à l'élevage rationnel du bétail, condition essentielle de l'accroissement du rendement des cultures vivrières et industrielles. L'usage de la charrue était inconnu en Guinée en 1914. C'est nous qui l'avons introduit en même temps que nous avons appris aux indigènes à dresser au labour les bœufs abondants dans tout le Fouta, mais jusqu'alors inutilisés.

Les indigènes furent d'abord hostiles à ces nouveaux modes de culture et pour en vulgariser l'usage la colonie dut céder gratuitement le matériel agricole. On le vendit ensuite avec une réduction de 50 %. Les indigènes se familiarisèrent avec la charrue et apprirent à en apprécier les avantages. Depuis 1928, elles sont livrées à prix coûtant et les demandes se font de plus en plus nombreuses. La population n'hésite plus à reconnaître la supériorité de nos méthodes. Deux écoles de labourage, où une centaine d'élèves sont admis tous les ans, ont été ouvertes et 60 moniteurs indigènes sont disséminés dans les différentes régions de la colonie. Quelques chiffres feront mieux comprendre l'effort réalisé. En 1930, plus de 4.000 familles d'agriculteurs emploient 14.000 bœufs dressés pour 6.000 charrues et 3.000 herses. Le nombre d'hectares labourés atteint 30.000.

Le diorama de la Guinée montre un indigène du Fouta Djallon labourant son champ, tel un paysan de notre France, et le préparant à recevoir une plantation de bananiers, car si l'arachide fait la fortune du Sénégal, la banane est appelée à faire celle de la Guinée, et il faut qu'on le sache.

En 1928, il a été exporté 4.000 tonnes de ces fruits ; en 1929, 6.000 tonnes ; en 1930, 9.000, soit presque le quart de notre consommation. Il est intéressant de constater que la banane est un des rares produits coloniaux qui n'ait pas été affecté par la baisse des cours. Pour faire pousser un bananier qui, en 9 mois, donne son régime, il suffit d'un peu de terre végétale et de beaucoup d'eau, conditions que l'on rencontre dans toutes les vallées de la basse Guinée et jusqu'à près de 100 kilomètres au-delà de Kindia. D'autre part, sans être abondante, la main-d'œuvre est suffisante et peu coûteuse. Aussi,

en Guinée française, la production de la banane est moins une question agricole que de transport, car nous sommes à 11 jours de navigation de France alors que les Canaries sont à 4 jours de nos ports. Il a donc fallu organiser un service de bateaux spéciaux à cales refroidies et construire un frigorifique à Konakry où les régimes puissent être entreposés et attendre l'embarquement. La construction du frigorifique est presque achevée et les services des bateaux en voie d'organisation définitive.

La Guinée française exporte encore des produits forestiers et de cueillette : amandes et huile de palme, caoutchouc, sésame, cire, gomme copal, noix de cola et kapok.

Un chemin de fer réunit Konakry au Niger. Konakry qui groupait, il y a 20 ans, une douzaine de maisons, compte aujourd'hui 2.000 habitants, avec de beaux jardins, des rues modernes, des factoreries, et d'importants entrepôts.

A Vincennes, la Guinée montre ses aspects pittoresques. Elle y fait la preuve d'un avenir certain de fructueux labeur et de riche développement économique.

\*\*

### Le Stand de la Ville de Dakar

La ville de Dakar occupe une place d'honneur à la Section de l'Afrique Occidentale Française : tout un stand du grand palais de l'A.O.F. lui est consacré. La ville y témoigne de l'importance de son développement économique et de l'admirable outillage de son port.

Il y a vingt-cinq ans encore les vapeurs ne pouvaient accoster et restaient au large ; on descendait pêle-mêle avec les bagages dans des chalands, qu'un remorqueur tirait le long d'un petit appontement. Aujourd'hui Dakar, protégé par deux jetées de plus de 2.500 mètres de long, abritant un plan d'eau d'une superficie de 225 hectares, offre des quais en eau profonde, des terre-pleins où circulent des trains et où courent des autos, en un mot l'aspect d'un grand port d'Europe. On débarque parmi une foule d'indigènes grouillante, fortement mélangée d'éléments blancs et l'on découvre une véritable ville, avec des hôtels qui ont l'allure de palais, des magasins, des entrepôts, une poste que beaucoup de nos préfectures envieraient.

Cependant le port est devenu déjà trop petit, en raison de sa situation privilégiée comme escale, centre de bifurcation entre les lignes de l'Europe à l'Amérique du Sud, à l'Afrique Occidentale, Equatoriale ou Australe. Un programme d'amélioration de l'outillage est prévu pour 300 millions. Il fera de Dakar un des grands ports coloniaux du monde, comparable à Colombo ou à Singapour. Le nombre des navires entrés et sortis en 1930 a dépassé 6.000 avec un tonnage de jauge de plus de 8 millions de tonnes, ce qui représente sensiblement l'activité des ports de La Rochelle ou même de Rouen.

Des graphiques indiquent le développement progressif du port et un grand diorama étale la vision de Dakar telle que la ville apparaît quand on la survole en avion. Une ligne de navigation aérienne met, en effet, chaque semaine cette ville à moins de deux jours de France pour le trafic postal. L'avion part de Toulouse le dimanche matin, pour arriver le lundi dans l'après-midi. Cette ligne aérienne se prolonge jusqu'à Buenos-Ayres, mais la traversée de l'Atlantique se fait entre Dakar et Natal par des avions rapides, en attendant la mise en service d'hydravions puissants permettant de passer l'Océan en toute sécurité.

C'est du haut d'un avion de la Compagnie Aéropostale dans la carlingue duquel le public défile qu'apparaît le panorama de la presqu'île de Dakar. Ce diorama, dont la toile de fond a dix mètres de long, est pourvu d'un éclairage permettant la vision alternative de jour et de nuit, d'une installation électrique originale mettant en mouvement les bateaux dans le port, les trains sur la ligne de Dakar-Saint-Louis et les nuages dans le ciel. L'illusion de la réalité est complète.

### ADMINISTRATION DES DOMAINES

DE S. A. S. M<sup>r</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

#### UTILITÉ PUBLIQUE

*Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.*

Suivant acte administratif en date à Monaco, du vingt septembre mil neuf cent trente et un ;

M. Jean-Paul NICORINI, commerçant, et M<sup>me</sup> Madeleine GALLO, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, rue Grimaldi ;

et M. Pierre-Dominique NICORINI, commerçant, et M<sup>me</sup> Elsa ODETAT, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, place d'Armes ;

Ont vendu au *Domaine Public de S.A.S. M<sup>r</sup> le Prince Souverain de Monaco*, représenté par M. Charles Palmaro, Chevalier des Ordres de Saint-Charles et de la Légion d'Honneur, Son Administrateur, demeurant à Monaco ;

Une parcelle de terrain située à Monaco, boulevard Charles III, devant l'immeuble portant le n° 25, de la contenance approximative de quarante-six mètres carrés, quarante décimètres carrés, cadastrée sous le n° 131 P de la Section A, couffrontant : du nord, M. Nino ; de l'est, le Domaine ; du midi, le boulevard Charles III, de l'ouest, le Domaine.

Cette parcelle de terrain incorporée au boulevard Charles III, pour son élargissement déclarée d'utilité publique par les Ordonnances Souveraines des 29 février et 14 novembre 1924.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de treize mille neuf cent-vingt francs, ci... **13.920 fr.**

L'un des originaux du dit acte a été déposé au Bureau des Hypothèques de Monaco, aujourd'hui même, pour être transcrit.

Les personnes ayant, sur la parcelle de terrain vendue, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au dit Bureau dans le délai de quinze jours à défaut de quoi la dite parcelle de terrain en sera définitivement affranchie ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à cette même parcelle de terrain, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus indiqué, l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le quinze octobre mil neuf cent trente et un.

L'Administrateur des Domaines,  
CH. PALMARO.

### GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

#### Extrait

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le sept mai mil neuf cent trente et un, enregistré ;

Entre le sieur Jean BECCHIS, dit Joseph, demeurant à Monaco, 1, place d'Armes ;

Et la dame Joséphine CATTALANO, épouse séparée de corps et de biens du sieur Becchis, repasseuse, demeurant actuellement à Marseille ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre la dame Cattalano, faute de comparaître ;

« Prononce la conversion en jugement de divorce du jugement du vingt janvier mil neuf cent seize, ayant prononcé la séparation de corps entre les époux Becchis-Cattalano. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 18 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le huit octobre mil neuf cent trente et un.

Pour le Greffier en Chef,

PERRIN-JANNÈS, c. g. p.

### GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

#### Extrait

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le six mars mil neuf cent trente et un, enregistré ;

Entre la dame Léonie-Pauline BERAUDO, brodeuse, demeurant à Monaco, 8, avenue Fontvieille, « admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau en date du cinq décembre mil neuf cent trente » ;

Et le sieur Mario MAGGIORE VERGANO, dessinateur, ayant demeuré à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre le sieur Maggiore Vergano, non comparant ;

« Prononce la séparation de corps entre les époux Beraudo-Maggiore Vergano, aux torts et griefs de ce dernier avec toutes ses conséquences de droit. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 18 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le huit octobre mil neuf cent trente et un.

Pour le Greffier en Chef,

PERRIN-JANNÈS, c. g. p.

### GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

#### Extrait

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le vingt-six mars mil neuf cent trente et un, enregistré ;

Entre le sieur Jean-Jacques FERRERO, garçon-livreur, demeurant à Monte-Carlo, Villa Philippine, 16, rue des Boules, « admis au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau en date du vingt-neuf novembre mil neuf cent vingt-neuf » ;

Et la dame Rolande CISMONDO, épouse Ferrero, ayant demeuré à Monte-Carlo, actuellement sans domicile ni résidence connus ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre la dame Cismondo, faute de comparaître ;

« Prononce le divorce entre les époux Ferrero-Cismondo aux torts et griefs de la femme. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 18 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le huit octobre mil neuf cent trente et un.

Pour le Greffier en Chef,

PERRIN-JANNÈS, c. g. p.

### GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

#### Extrait

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco le sept mai mil neuf cent trente et un, enregistré ;

Entre la dame Marguerite LIBOA, demeurant à Monaco, « admise au bénéfice de l'assistante judi-

ciaire par décision du bureau en date du neuf juillet mil neuf cent trente » ;

Et le sieur Ange DALMAZZONE, son mari, aide-mécanicien, demeurant à Monaco ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce la séparation de corps entre les époux Dalmazzone-Liboa aux torts et griefs respectifs des deux époux. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le douze octobre mil neuf cent trente et un.

*Pr le Greffier en Chef,*  
PERRIN-JANNÈS, c. g. p.

## GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

### Extrait

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le trente avril mil neuf cent trente et un, enregistré ;

Entre la dame Jeanne LAURERI, commerçante, demeurant à Monaco ;

Et le sieur François ARNALDI, commerçant, demeurant à Monaco ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce la séparation de corps entre les époux Arnaldi-Laureri, aux torts et griefs réciproques des deux époux. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le douze octobre mil neuf cent trente et un.

*Pr le Greffier en Chef,*  
PERRIN-JANNÈS, c. g. p.

### Premier Avis

Suivant jugement du 1<sup>er</sup> décembre 1930, enregistré, prononçant résiliation du bail, et par acte transactionnel du 3 janvier 1931, également enregistré, M. et M<sup>me</sup> CLAIR ont rétrocédé à M<sup>me</sup> JASPARD-RHEIN le fonds de commerce d'Hôtel-Pension de Famille, exploité à Monaco, avenue Saint-Martin, n° 3.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN  
Docteur en Droit, Notaire à Monaco

### Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, notaire à Monaco, soussigné, le 9 octobre 1931, enregistré, M. Quintino-Jean-Baptiste ABBA, commercialement appelé QUINTO'S, restaurateur, demeurant Villa Iris, n° 2, avenue des Iris, à Monte-Carlo, a acquis de la SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS CIRO, Société Anonyme Monégasque, dont le siège est Galerie Charles III, à Monte-Carlo, un fonds de commerce de restaurant-bar, exploité sous la dénomination de *Ciro's Restaurant* et *Ciro's Grill*, Galerie Charles III, à Monte-Carlo, dans un immeuble appartenant à M. Ciro Capozzi.

Les créanciers de la Société des Etablissements Ciro, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition, sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude du notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 15 octobre 1931.

(Signé) : ALEX. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

### Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le six octobre mil neuf cent trente et un, M. François-Pierre DOZOL, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, 15, avenue Saint-Michel, a cédé à M. Ercolino PIANA, employé, et à M<sup>me</sup> Madeleine SEMERIA, son épouse, demeurant 12, rue des Boules, à Monte-Carlo, le fonds de commerce de comestibles et épicerie, dénommé *Epicerie Saint-Michel*, exploité à Monte-Carlo, 15, avenue Saint-Michel.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la seconde insertion.

Monaco, le 15 octobre 1931.

(Signé) : A. SETTIMO.

OFFICE FONCIER  
1, boulevard des Moulins (entrée passage H. Otto)  
Monte-Carlo

Directeurs-Propriétaires :  
G. BERTHOLET ET L. FOUQUET.

### Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte s. s. p., fait triple à Monaco le 9 octobre 1931, enregistré, M<sup>me</sup> Adélaïde CASSAR, commerçante, demeurant à Monaco, quartier des Révoires, maison Gastaud, a vendu à M<sup>me</sup> Anna PRIOLA, sans profession, épouse de M. Dominique PELLERO, entrepreneur de peinture, avec lequel elle demeure à Monte-Carlo, avenue du Berceau, n° 1, un fonds de commerce de coiffeur pour dames et messieurs, avec vente de parfums et tous autres accessoires s'y rattachant, exploité, à Monte-Carlo, boulevard d'Italie, n° 5.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la seconde insertion, dans les bureaux de l'Office Foncier, domicile élu par les parties.

Monaco, le 15 octobre 1931.

### Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 4 août 1931, enregistré, M. HAMMANS Alexander a vendu à M. Geoffroy SHIERS, commerçant à Monte-Carlo, le fonds de commerce de *Agence de Renseignements et de Tourisme, Vente et Location d'Immeubles et Appartements* qu'il exploitait dans un local dépendant du Park Palace à Monte-Carlo.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux au fonds vendu.

Monaco, le 15 octobre 1931.

AGENCE COMMERCIALE  
M. MARCHETTI, propriétaire-directeur  
20, rue Caroline, Monaco.

### Vente de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 14 septembre 1931, enregistré, la Société Anonyme « LE GRILLON », dont le siège est à Nice, 45, boulevard de l'Impératrice de Russie, a vendu à M<sup>me</sup> Lucie BESSONE, épouse de M. Adolphe AONZO, demeurant à Monte-Carlo, 7, rue des Roses, le fonds de commerce d'approvisionnement général qu'elle exploitait 7, rue des Roses, à Monte-Carlo.

Opposition, s'il y a lieu, dans les dix jours de la date de la présente insertion, au domicile élu, à l'Agence Commerciale, à Monaco.

Monaco, le 15 octobre 1931.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

### CESSION DE DROITS (Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-trois septembre mil neuf cent trente et un, M. Louis GARBIN, commerçant, demeurant à Monaco, 15, rue de Millo, a cédé à M. François BORTOLETTO, coiffeur, demeurant à Monaco, 15, rue de Millo, et à M<sup>me</sup> Claire VERRANDO, sans profession, demeurant à Monte-Carlo, Vallon Fleuri, descende de Larvotto, le droit à la location verbale d'un local qu'il occupait dans l'immeuble Formia, 15, rue de Millo.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 15 octobre 1931.

(Signé) : A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> Auguste SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

### Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-neuf septembre mil neuf cent trente et un, M. Louis-Jean-Joseph VIGNA, restaurateur, et M<sup>me</sup> Marie CHIESA, son épouse, demeurant ensemble à Monte-Carlo, rue des Boules, ont cédé à M. Antoine BIGNAMI et M<sup>me</sup> Marie-Jeanne BRUNO, son épouse, demeurant ensemble à Monte-Carlo, 12, boulevard d'Italie, le fonds de commerce d'auberge avec vente de vins et liqueurs sur le comptoir et jeu de boules auquel est annexé l'autorisation de sous-location de dix chambres meublées exploité à Monte-Carlo, 13, rue des Boules.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 15 octobre 1931.

(Signé) : A. SETTIMO.

### AVIS

Avis est donné aux personnes intéressées que M. ROUDEN Mitchell, demeurant 9, avenue des Fleurs, à Monte-Carlo, a, par acte sous seing privé, en date du 1<sup>er</sup> juin 1931 et 22 septembre 1931, enregistré le 29 septembre 1931, donné bail à MM. STAKELBERG et Dick CORTS des locaux du sous-sol et rez-de-chaussée qu'il exploitait, et connus sous le nom de *Banco*.

En conséquence, M. Rouden Mitchell informe les fournisseurs de ces fonds qu'il ne répond pas des dettes éventuelles de ses sous-locataires.

## LES ANNALES

Les Journées rouges d'Allemagne. Qui ne s'en souvient ? Ernst von Salomon, un des principaux chefs terroristes, fait revivre, en des pages ardentes, que publient les *Annales* du 1<sup>er</sup> octobre, cette époque agitée. Dans le même numéro, Winston Churchill, l'éminent homme d'Etat britannique, expose la situation actuelle de l'Angleterre ; Yvonne Sarcey donne des souvenirs émus sur l'aviateur Le Brix ; Hervé Lauwic parle du Salon de l'Automobile. Il faut lire également le récit de l'explorateur Johnson, qui vécut quatre ans parmi les fauves et qui, cette fois, nous initie aux curieuses mœurs des éléphants. Signalons enfin la publication par les *Annales* du premier roman de guerre anglais : *L'Aube Grise* qui aura en France un retentissement énorme et justifié. En vente partout : le numéro, abondamment illustré, 3 francs.

## VERDUN

On a déjà écrit un certain nombre d'Histoires de la Grande Guerre mais ces Histoires ont pour auteurs, soit des officiers d'Etat-major, soit des historiens de profession qui n'ont pas fait la guerre; la véritable histoire n'est pas écrite encore, celle qui aura pour auteurs les combattants des premières lignes eux-mêmes car seuls les combattants des premières lignes peuvent donner une physionomie exacte d'une guerre qui n'a ressemblé à aucune autre.

Les combattants de la grande guerre sont donc invités à mettre en commun leurs souvenirs pour écrire le récit de ce qu'ils ont fait, de ce qu'ils ont vu. C'est là une tâche difficile, certes, mais non pas impossible.

D'ailleurs, pour ne pas assumer la tâche d'un seul coup, il a été décidé que l'on commencerait par la seule bataille de Verdun. C'est donc aux combattants de Verdun qu'il est fait appel aujourd'hui: les autres viendront ensuite.

Cette bataille de Verdun s'attachera évidemment, d'une façon toute particulière, aux événements de 1916 puisque cette année 1916 a marqué le point culminant de la mêlée sur les Hauts de Meuse mais elle embrassera l'histoire de Verdun dans son entier, depuis le début de 1914 jusqu'à la percée finale en 1918.

Il faut voir là le moyen de mettre en relief les belles actions accomplies, soit par l'unité à laquelle on a appartenu, soit par les compagnons qui se sont battus à nos côtés, soit par nous-mêmes: les témoignages s'étayeront les uns les autres. Tout le reste de l'année 1931 sera consacré à réunir les documents nécessaires. On est prié de se mettre sans retard en rapports avec le signataire de ces lignes. Le nom de tous les collaborateurs figurera dans l'ouvrage.

Jacques PÉRICARD,

Rédacteur en Chef de l'« *Almanach du Combattant* »,  
80, Rue de Bondy, Paris.

## GUÉRIR

N'oubliez pas de réclamer à votre marchand de journaux le numéro d'octobre de *Guérir*, la grande revue mensuelle de vulgarisation médicale et scientifique.

Vous y lirez de passionnantes études sur l'actualité médicale écrites pour le grand public par des médecins réputés: *Le grave problème de la sexualité* (D<sup>r</sup> Toulouse). — *On photographie l'intérieur de l'estomac* (D<sup>r</sup> Bécart). — *Hôpitaux d'hier, d'aujourd'hui et de demain* (D<sup>r</sup> Dumas), etc...

Vous y trouverez une précieuse documentation sur les différents états physiologiques et pathologiques, sur les méthodes les plus modernes de diagnostic et de traitement: *La stérilité est une maladie souvent guérissable* (D<sup>r</sup> Martin). — *Les rayons X et la tuberculose pulmonaire* (D<sup>r</sup> Laquerrière). — *L'âge critique et la ménopause chez l'homme et chez la femme* (D<sup>r</sup> Davesne). — *Peut-on guérir la surdité?* (D<sup>r</sup> Maurice). — *Le diagnostic précoce de la grossesse* (D<sup>r</sup> de Manet). — *Soigner vos dents, c'est améliorer votre état général* (D<sup>r</sup> Bourgoïn), etc..., et de nombreux conseils, des articles vivants et variés présentés sous un format agréable et abondamment illustrés de photographies et de schémas tirés en héliogravure.

En vente partout: 2 francs le numéro. Envoi franco (joindre 2 francs en timbres-poste). Revue *Guérir*, 47, boulevard Sébastopol, Paris.

## POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

**AGENCE MARCHETTI** 35<sup>e</sup> ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

## La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 45 francs. Prix du numéro, 14 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9<sup>e</sup> arrondissement.



# Minerva

## Septième Année

Le plus grand Hebdomadaire  
Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du Jour*. Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant une place importante au *Cinéma*, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel  
Son Concours de Bébés Annuel  
Ainsi que ses Nombreux Concours

Le Numéro: 1 fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES  
Directeur général

## ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

## ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL  
19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

## APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B<sup>o</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE: 0-08

## MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER  
15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

## GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

## MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: :: ::

## MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

## ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, sa Propreté, ses Installations Modernes

## COMMUNICATIONS RAPIDES

PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.

## BULLETIN

DES

## OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 2 octobre 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 420290.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 13 octobre 1930. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1930. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 356928 à 356931.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 février 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 21404.

Suivant exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, substituant M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 22 septembre 1931. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 29.523 à 29.530, 451.843, 511.448.

Suivant exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, substituant M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1931. Vingt Cinquièmes d'Actions de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 898, 899, 5506, 5508, 9997, 17716, 21759, 82900, 84949, 86683, 321012, 323887, 333022, 343454, 405140 à 405143, 407285, 469117.

### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 17 septembre 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 496.

### Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant: Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1931.

MACHINES A ÉCRIRE

Underwood - Royal - Remington

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES. 7, Rue Chauvain -- Téléphone: 49-66